

Index AI : PRE01/434/2013
30 August 2013

Les disparitions forcées restent une réalité effrayante dans les Amériques

Les disparitions forcées dans les Amériques ne sont pas seulement un héritage de la sombre période des gouvernements autoritaires des années 1970 et 80 ; en réalité, cette pratique effrayante se perpétue, a déclaré Amnesty International le 30 août, Journée internationale des victimes de disparition forcée.

« En Colombie et au Mexique, les autorités ne font pas le nécessaire face au grave problème des disparitions forcées, qui continue à se poser », a déclaré Guadalupe Marengo, directrice du Programme Amériques d'Amnesty International.

« Les gouvernements de ces deux pays ne mènent pas d'enquêtes sérieuses sur ces dossiers et ne font pas en sorte que les responsables présumés de ces infractions pénales soient traduits en justice. Cette impunité ne fait qu'encourager de nouvelles disparitions forcées, car leurs auteurs ont des raisons de penser que leurs actes n'entraînent pas de conséquences.

« Pendant ce temps, dans d'autres pays de la région - notamment l'Argentine, le Chili, l'Uruguay, la Bolivie, le Pérou, le Salvador, le Guatemala et Haïti - des milliers de personnes manquent encore à l'appel, des décennies après la période de conflits internes et de répression politique.

« Pour que la vérité et la justice l'emportent, il est absolument essentiel que les proches des victimes sachent ce qui est arrivé aux disparus qui leur étaient chers, a insisté Guadalupe Marengo.

« Chaque être humain a son importance. Derrière les statistiques terrifiantes qui dénombrent des milliers de disparus, il y a la souffrance et les traumatismes subis par les familles à la recherche de leurs proches. »

Mexique

Au Mexique, plus de 26 000 personnes ont été portées disparues entre 2006 et 2012 ; les auteurs de leur disparition étaient souvent les forces de sécurité ou des bandes criminelles. En raison de l'absence presque complète d'investigation sur la plupart des cas, le nombre réel de disparitions forcées dans lesquelles des agents du gouvernement sont impliqués n'a jamais été mis au jour. Cependant, la Commission nationale des droits humains examine actuellement 2 400 cas non résolus de disparitions forcées.

[Dans un rapport publié en juin dernier](#), Amnesty International a recueilli des éléments sur plus de 85 cas emblématiques de disparitions forcées sur 152 cas de personnes qui, selon les informations reçues, ont disparu ou ont été enlevées.

« L'impunité reste presque totale et, malgré les promesses répétées des autorités, la recherche des victimes n'a guère donné de résultats. Le gouvernement mexicain ne semble pas vraiment résolu à mettre

fin aux disparitions forcées, a souligné Rupert Knox, chercheur sur le Mexique pour Amnesty International.

« Les autorités n'hésitent pas à imputer à des bandes criminelles toutes les disparitions, sans assumer leur responsabilité directe, qui consiste à prévenir la survenue de cas dans lesquels des agents gouvernementaux sont impliqués et à punir tout fonctionnaire mis en cause, ni l'obligation qui leur incombe de déférer les cas de disparition à des tribunaux civils ordinaires. Les proches des personnes disparues sont souvent privés de toute information et les familles sont fréquemment contraintes de mener leurs propres enquêtes dans des conditions très dangereuses. Si la flamme de l'espoir brille encore, c'est grâce au courage et à la persévérance des proches des disparus, qui ne cessent d'exiger la vérité et la justice », a conclu Rupert Knox.

Dans la seule ville de Nuevo Laredo, dans le Nord du pays, quatre personnes ont disparu en l'espace de six jours, entre le 29 juillet et le 3 août 2013, des agents du ministère de la Marine les ayant interpellées et arrêtées à des barrages routiers en différents lieux. Malgré des témoignages oculaires confirmant ces arrestations, les autorités navales continuent de nier toute responsabilité relative aux disparitions et le gouvernement n'a rien fait pour retrouver les victimes.

Colombie

Le conflit armé interne qui sévit en Colombie depuis longtemps a laissé dans son sillage au moins 25 000 victimes de disparition forcée depuis 1985. Selon les chiffres officiels, il y a eu plus de 190 cas présumés de disparition forcée en 2012.

« Les disparitions forcées dues à des paramilitaires, aux forces de sécurité, ou à ces deux forces agissant conjointement, ont caractérisé le conflit armé qui dure depuis 50 ans dans ce pays, et de nombreux cas continuent à être signalés, a précisé Marcelo Pollack, chercheur d'Amnesty International sur la Colombie.

« Rares sont les auteurs de ces crimes qui ont été traduits en justice. [En raison de mesures législatives récentes](#) visant à élargir la compétence des juridictions militaires, il sera vraisemblablement de plus en plus difficile de traduire en justice les coupables présumés d'atteintes aux droits humains, et notamment de disparitions forcées. »

Tant le Mexique que la Colombie ont ratifié la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées mais, à ce jour, ces deux pays n'ont pas reconnu au Comité contre les disparitions forcées la compétence de recevoir et d'examiner les communications individuelles, ce qui permet de douter de leur volonté de mettre en pratique les obligations qui découlent de ce traité.

Dans d'autres pays de cette région, les disparitions forcées sont moins nombreuses qu'autrefois, mais n'ont pas complètement cessé.

Brésil

Au Brésil, on n'a toujours pas eu de nouvelles d'Amarildo, un maçon de Rocinha, la plus grande favela de Rio de Janeiro, depuis son arrestation le 14 juillet par un policier qui l'avait vraisemblablement pris par erreur pour un trafiquant de drogue recherché. Plusieurs organisations de défense des droits humains, [y compris Amnesty International](#), ont dénoncé cette disparition.

La police affirme qu'il a été libéré après vérification de ses antécédents judiciaires, mais aucun de ses proches ni de ses amis ne l'a vu depuis, et les caméras de surveillance installées près de l'entrée du poste de police ont enregistré l'entrée d'Amarildo, mais pas sa sortie.

République dominicaine

Le cas de Juan Almonte, en République dominicaine, est aussi emblématique que celui d'Amarildo, mais

plus ancien et plus complexe. Comptable, membre du Comité dominicain des droits humains, Almonte se dirigeait vers son bureau à Saint-Domingue, le 28 septembre 2009, lorsque des témoins ont vu des policiers l'arrêter. Personne ne l'a revu depuis.

La police a toujours nié l'avoir arrêté, et les autorités n'ont pas accédé aux demandes répétées de la Commission interaméricaine et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, qui les ont priées de mener une enquête sur cette affaire. À la suite de sa disparition, ses proches et ses avocats ont indiqué avoir été surveillés par des policiers, soit en voiture, soit dans la rue devant chez eux. La sœur de Juan Almonte a reçu des appels téléphoniques anonymes lui demandant de cesser de médiatiser la disparition de son frère.